Busard cendré

Circus pygargus

Alexandre Millon, Vincent Bretagnolle, Alain Leroux

Le Busard cendré est une espèce monotypique, mais polyphasique juvénile forme méditerranéenne existe chez les deux sexes [125]. Il est dimorphique, plus par la coloration que par la taille (mâle 9 % de la femelle). Son aire de répartition s'étend principalement sur le Paléarctique occidental, et plus à l'est jusqu'au lac Baïkal [96]. Migrateur strict et solitaire, il effectuerait des mouvements dans la moitié nord du continent africain, suivant probablement les pullulations de criquets [127]. Les populations occidentales hivernent en Afrique, depuis les régions sahéliennes jusqu'en Afrique du Sud. Le statut de conservation du Busard cendré est jugé favorable à l'échelle européenne [33] comme mondiale [28], mais dans les deux cas ce statut est tributaire des données de la Russie, qui abrite la plus importante population, mais sans doute la plus mal connue. La population mondiale est estimée à 60 000-70 000 couples [115], pour 1900-3 000 couples en Europe de l'Ouest (Russie et Turquie exceptées), la France et l'Espagne en accueillant les deux tiers environ [29]. En France, l'espèce entre dans la catégorie «à surveiller» [272]. Le Busard cendré a fait l'objet d'une monographie récente [73], et d'études à long terme dans la centre-ouest et le nord-est du pays [201]. Un programme de marquage alaire est actuellement entrepris sur 5 populations, tandis que plusieurs centaines de dossiers sont ouverts chaque année, notamment au cours des opérations de protection des nichées lors des moissons (depuis 1976, plus de 600 nids suivis par an). Comme les autres espèces de busards, le Busard cendré fréquente les milieux ouverts peu accessibles aux autres rapaces, en les sillonnant au ras du sol. Il construit son nid à même le sol, au cœur d'une végétation dense, naturelle ou cultivée. De caractère territorial, le Busard cendré peut former des colonies atteignant 30 couples [180].

Écologie

Au cours du xxe siècle, le Busard cendré a profondément évolué dans le choix de ses habitats de reproduction. Initialement concentré dans les zones de landes et de marais, littoraux principalement (Marais de l'Ouest [323]), mais aussi continentaux (marais de Saint-Gond en Champagne- Ardenne [112]), il a massivement colonisé les plaines agricoles à partir des années 1970, délaissant du même coup les anciens milieux préférentiels. Les raisons de ce changement majeur ne sont pas connues avec certitude. L'intensification de la culture des céréales pourrait avoir ponctuellement créé un milieu plus attractif (disponibilités alimentaires accrues, couvert végétal mieux approché), ou bien l'envahissement des landes, et drainage et la mise en culture des marais, en supprimant les zones favorables à la nidification, auraient obligé les busards à rechercher des milieux de substitution. Ces deux phénomènes, conséquences de la révolution agricole entreprise au cours de la seconde moitié du xxe siècle, se sont déroulés de façon concomitante. Les champs de blé et d'orge d'hiver concentrent désormais l'essentiel des nidifications en France (70-80 % A. Leroux). Les autres sites de nidification utilisés sont variés : les marais et landes humides – milieux originels –, qui ne reçoivent des effectifs significatifs qu'en quelques portions du littoral atlantique (Charente-Maritime), les prairies de fauche (Rhône, Haute-Savoie, Manche), les landes et les zones de régénération forestière (Gironde), ou encore les garrigues à Chêne vert fortement arborées (Bouches-du-Rhône). Les nids installés dans les phragmitaies, habitat qui accueillait autrefois des colonies importantes, ne relèvent plus que de l'anecdote (Vosges, Alpes-de-Haute-Provence).

Densité et paramètres de reproduction du Busard cendré dans différentes régions de France (moyennes ± écart-type, min-max).

Site, période	Nids/ 100 km²	Proportion d'échec	Taille de ponte	Jeunes volants/ 100 km²	Proportion de jeunes sauvés
Charente-Maritime 1987-2002	14,0 ± 7,1 (3,9-29,4)	30 %	3,88 ± 1,0 (n = 280)	27,2 ± 18,7 (4-62)	7% (0-10)
Deux-Sèvres² 1995-2002	16,9 ± 10,2 (4,7-34,3)	45 %	4,17 ± 1,0 (n = 301)	31,0 ± 23,2 (3-71)	49% (34-65)
Champagne² 1993-2000	4,96 ± 0,8 (2,3-13,8)	45 %	3,65 ± 1,0 (n = 111)	11,2 ± 7,6 (2-36)	50 % (8-81)
Maine-et-Loire²	12,4 ± 4,5 (4-18)	33 %	3,76 ± 1,0 (n = 78)	21,7 ± 8,3	36% (6-53)

Sources : 1. [274] ; 2. V. Bretagnolle et A. Millon, 3. [200] ; 4. T. Printemps, F. Hall et T. Ruger.

Le Busard cendré est un prédateur spécialisé, mais opportuniste [274]. En France, ce caractère se traduit par des écarts de proies variables selon les régions. Dans l'ouest, l'espèce est fortement dépendante des fluctuations cycliques du Campagnol des champs, qui représente, selon les phases de son cycle de pullulation, entre 34 et 87 % des proies en biomasse [274]. En Champagne-Ardenne, son régime se partage entre campagnols et passereaux – Alouette des champs et Bergeronnette printanière principalement [208]. Dans les régions plus méridionales, où le Campagnol des champs est absent, les ressources apparaissent, au sein d'un régime alimentaire plus diversifié où les passereaux semblent majoritaires (C. Mayol, F. Mayol, [283]). Sur l'ensemble du territoire, le Busard cendré apparaît verte, nettement en début et en fin de saison, fonction de la disponibilité des proies. Ainsi, en Charente-Maritime sur 11 ans (1988-1999), pour 213 nichées suivies de manière régulière, est de 73,5 %, ceux-ci ne variant que de 59 à 89 % (A. Millon et V. Bretagnolle). La proportion d'oiseaux non-nicheurs est considérable : selon les années, 21 à 28 % des individus observés ne se reproduisent pas sur le site, taux négativement corrélé à l'abondance des campagnols.

Le Busard cendré est en déclin en France et des mesures de conservation urgentes doivent être rapidement mises en œuvre.

Distribution et effectif

Le Busard cendré montre une distribution hétérogène, où plusieurs pôles se dégagent : le Centre-Ouest (Vendée et Poitou-Charentes), le quart nord-est (Côte-d'Or et Champagne-Ardenne) et une troisième zone s'étendant du Massif central au Roussillon. En Corse, la reproduction, notée depuis 1986, se confirme en bordure des étangs de la côte orientale [312]. Non détectée lors de l'enquête, la nidification est confirmée dans les Alpes-de-Haute-Provence et dans le Var.

Le Busard cendré a été recensé sur 231 cantons, soit 18,8 % de la couverture réalisée, et signalé sur 344 cantons (28 %). Il s'établit ainsi au 9e rang des rapaces nicheurs de France. Le caractère semi-colonial de l'espèce explique également assez bien les résultats de cette enquête : en effet, 56,7 % des cantons occupés n'abritent qu'un couple. Là où l'espèce est présente, la densité moyenne s'élève à 7,7 couples/100 km². Les couples sont considérés comme rares à 11 couples, et 7 autres quadrats sont occupés par au moins 6 couples (Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Gironde, Aube, Côte-d'Or et Aude). L'estimation nationale s'établit entre 3868 couples certains/probables et 6 292 couples si l'on ajoute les couples possibles. La proportion de couples nicheurs certains est relativement élevée (61,5 %), mais la taille des territoires de chasse limite à quelques la fourchette supérieure des estimations à partir des cartons connus. L'effectif national ainsi retenu s'élève à 3900-5 100 couples nicheurs.

Dynamique et tendance
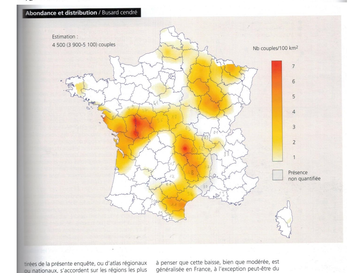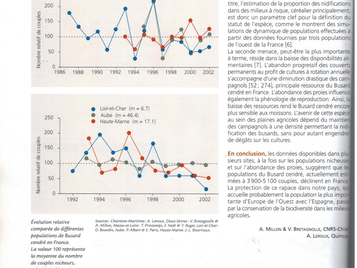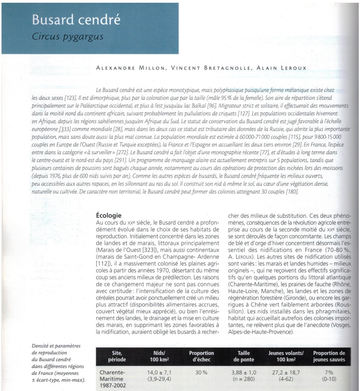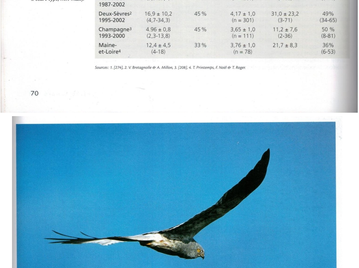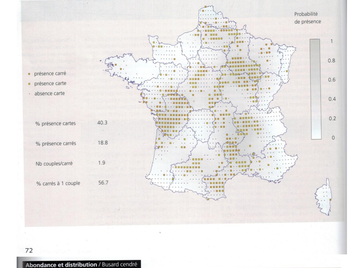
Le Busard cendré a régressé. Il s'élevaient à 3 000-4 000 [326] et 2 500-5 000 couples [272]. Celles